

Témoignage : une retraite bien organisée

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **30 (2000)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Une retraite bien organisée

«Comme j'ai une petite entreprise à mon compte, il a bien fallu préparer ma retraite, qui fut effective à la fin de l'année. Dès lors, j'ai décidé de tout remettre à mon fils, qui travaille déjà avec moi depuis quelque temps.

Il y a deux ans, j'ai fait construire un grand bâtiment qui abrite l'entreprise et comporte deux appartements: un pour mon fils, un pour nous. Avant, on vivait dans un chalet, en location, mais, dans la perspective de la retraite, j'ai tenu à profiter d'un appartement confortable et suffisamment vaste pour que ma femme et moi-même puissions bénéficier d'un espace agréable. Il faut que nous puissions aussi nous isoler lorsque nous en ressentons le besoin.

Pour le reste, je me suis organisé et je ne pense pas que j'aurai le temps de m'ennuyer. J'aurai un peu plus de temps pour aller faire de grandes balades en montagne ou pour cueillir les champignons, mes deux passions. Et puis, ma femme et moi aimons beaucoup les voyages. On a pu en faire quelques-uns durant notre vie active, mais ils étaient toujours trop courts et nous n'avions pas la possibilité de visiter les pays aussi bien que nous l'aurions souhaité.

C'est pourquoi nous allons prendre le temps de visiter, ensemble, une bonne partie de la Suisse, mais aussi l'Espagne et la Turquie, que nous avons envie de mieux connaître.

Il faut dire qu'avec ma femme Renée, on vit vraiment tout ensemble, depuis quarante ans que nous sommes mariés: on partage les dettes, les impôts, les soucis, mais les plaisirs également.

Et on espère bien profiter encore longtemps des bons moments de la vie...»

André Blatti, Les Moulins



Dessin Skyl

être aussi une certaine notion de plaisir, alors que pour son épouse, rien ne change. «Son ménage, son quotidien, c'est sa structure, ses habitudes, sa raison d'être. Si elle ne veut rien lâcher de ses tâches, son mari peut se sentir complètement exclu. Or, si Monsieur n'a pas sa place dans l'univers de Madame, il va quitter la maison le plus rapidement possible...»

En partageant les tâches du ménage, le couple gagnera un certain temps qu'il pourra mettre à profit pour vivre une ou plusieurs activités en commun.

Ce qui vaut pour les tâches ménagères vaut également pour l'espace mis à disposition du nouveau retraité. S'il n'a pas un espace bien à lui, qu'il s'agisse d'une pièce, d'une armoire, voire d'un simple tiroir, le mari aura également tendance à rechercher cet espace à l'extérieur (au café, avec les copains).

A la retraite, des couples choisissent de s'exiler à la campagne, à

l'étranger ou déménagent dans un appartement plus exigü. «Il faut penser le long terme, explique Guy Bovet. Déménager à la campagne ou à l'étranger, c'est se déraciner d'un environnement socioculturel et renoncer souvent aux transports publics. A 65 ans, cela ne pose pas de problèmes, mais vingt ans plus tard, cela peut contribuer à créer une situation d'isolement.» Le déménagement devrait intervenir au moins un an avant la retraite, voire un an après, mais pas en même temps. «Cela ajouterait un élément de stress majeur à la rupture impliquée par l'arrêt de la vie professionnelle.»

Il est important, en conclusion, de laisser une certaine autonomie à son conjoint, au niveau de l'espace et de ses relations, pour que chacun puisse s'épanouir. La confiance absolue doit également exister entre les deux conjoints. Ainsi sera gagné le défi de vivre une retraite réussie.

Jean-Robert Probst